



**Fédération Française de Vol Libre**

# **REGLEMENT DES COMPETITIONS DE VOLTIGE PARAPENTE**

**COMMISSION COMPETITION PARAPENTE - FFVL**

Version 2007



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

Attention : Mises à jours du règlement (ce sont des mises à jour décidées si nécessaire par la CCPP en cours d'année).

Il est rappelé que le règlement en vigueur est celui téléchargeable sur le site FFVL le jour où l'épreuve est courue.

Toutes les mises à jours et informations importantes sont annoncées sur la liste e-mail des organisateurs d'épreuves accessible sur le site FFVL.

### Mises à jour

Date	description	Modificateurs
1 mai 2005	Relecture et remarques	David EYRAUD
20 mai 2006	Modifications 2006	Yves GOUESLAIN
2 mai 2007	Modifications 2007	Yves GOUESLAIN



# REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

## SOMMAIRE

.....	<b>ORGANISATION DE LA COMMISSION COMPÉTITIONS</b>	<b>8</b>
<b>1</b> .....	<b>ORGANISATION DES COMPÉTITIONS</b>	<b>9</b>
1.1 .....	EPREUVES RECONNUES, CALENDRIER	9
1.1.1 .....	COMPETITION EN BIPLACE	9
1.1.2 .....	COMPÉTITIONS NON INSCRITES AU CALENDRIER FEDERAL	9
1.1.3 .....	RÉCOMPENSES	9
1.2 .....	ORGANISATEURS	10
1.2.1 .....	AVANT LA MANIFESTATION SPORTIVE	10
1.2.1.1 .....	LE SITE	10
1.2.1.2 .....	L'EQUIPE D'ORGANISATION	11
1.2.1.3 .....	LA SECURITE	11
1.2.1.4 .....	REGLEMENT PARTICULIER	11
1.2.1.5 .....	INSCRIPTIONS ET TARIFS	11
1.2.1.6 .....	MAINTIEN, ANNULATION ET REPORT D'EPREUVE	12
1.2.2 .....	PENDANT LA MANIFESTATION	12
1.2.2.1 .....	INSCRIPTION	12
1.2.2.2 .....	BRIEFING GENERAL	12
1.2.2.3 .....	BRIEFING AVANT CHAQUE MANCHE	13
1.2.3 .....	APRÈS LA MANIFESTATION	13
1.3 .....	PILOTES	13
1.3.1 .....	CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION	13
1.3.2 .....	INSCRIPTION AU COMPETITIONS	14
1.3.3 .....	JEUNES DE MOINS DE 18 ANS (juniors)	14



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

1.3.3.1	.....	MODALITES DE SURCLASSEMENT	
	.....		14
1.3.3.2	.....	RETRAIT DU SUR-CLASSEMENT	
	.....		15
1.3.3.3	.....	LETTRE	
			15
1.3.3.4	.....	PILOTES MINEURS ENCADRES PAR UNE STRUCTURE	
	.....		15
<b>2</b>	.....	<b>RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS VOLTIGE</b>	<b>16</b>
2.1	.....	PARAPENTE ET MATERIEL DE VOL	
	.....		16
2.1.1	.....	DÉFINITION DU PARAPENTE	
	.....		16
2.1.2	.....	PARAPENTE DE REMPLACEMENT & AUTRES MATERIELS	
	.....		16
2.1.2.1	.....	PARAPENTE DE REMPLACEMENT	
	.....		16
2.1.2.2	.....	MATERIELS ANNEXES	
	.....		16
2.1.3	.....	PUBLICITE	
	.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>	
2.2	.....	PRESENCE, SECURITE	
	.....		17
2.2.1	.....	LISTE DES INSCRITS	
	.....		17
2.2.2	.....	COMITE DE PILOTE	
	.....		17
2.3	.....	RESULTATS, RECLAMATIONS	
	.....		17
2.3.1	.....	AFFICHAGE DES RÉSULTATS	
	.....		17
2.3.2	.....	RÉCLAMATIONS	
	.....		17
2.3.3	.....	TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS	
	.....		17
2.3.4	.....	RÉCLAMATIONS A LA COMMISSION	
	.....		17
2.4	.....	RÈGLES DE L' AIR	
	.....		18
2.4.1	.....	PRIORITÉS	
	.....		18
2.4.2	.....	RESPECT DES REGLES DE L' AIR	
	.....		18
2.4.3	.....	ESPACE D' EVOLUTION (Box)	
	.....		18
2.5	.....	ACCEPTATION DES RÈGLES, SANCTIONS	
	.....		18
2.5.1	.....	SANCTIONS	
	.....		18



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

2.5.1.1	SANCTIONS POUR ATTITUDE DANGEREUSE OU NON RESPECT DES REGLES	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.5.1.2	AVERTISSEMENTS, CARTONS JAUNES ET ROUGES	19
2.5.1.3	PENALITES	19
<b>3</b>	<b>LA COMPETITION</b>	<b>20</b>
3.1	VALIDATION	20
3.1.1	VALIDATION D'UNE COMPETITION	20
3.1.2	VALIDATION D'UNE MANCHE	20
3.2	RESULTATS	20
3.3	LES MANCHES	20
3.3.1	ORDRE DE DEPART	20
3.4	EPREUVES INDIVIDUELLES	20
3.4.1	PROGRAMME IMPOSE (ordre libre)	20
3.4.2	PROGRAMME IMPOSE (ordre imposé)	21
3.4.3	PROGRAMME ANNONCE	21
3.4.4	PROGRAMME ANNONCE CHOISI DANS UNE LISTE	21
3.4.5	PROGRAMME LIBRE	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.5	EPREUVES EN EQUIPE	21
3.5.1	PROGRAMME IMPOSE (ordre libre)	21
3.5.2	PROGRAMME IMPOSE (ordre imposé)	21
3.5.3	PROGRAMME ANNONCE	21
3.5.4	PROGRAMME ANNONCE CHOISI DANS UNE LISTE	21
3.5.5	PROGRAMME LIBRE	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.6	EPREUVES DE SELECTION ET/OU DE QUALIFICATION	21
3.6.1	EPREUVE DE SELECTION	21
3.6.2	EPREUVE DE QUALIFICATION	22



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

3.7	LA NOTATION	22
3.7.1	<i>Les figures</i>	22
3.7.2	<i>L'atterrissage</i>	24
3.7.3	<i>La chorégraphie</i>	25
Epreuve en équipe		25
3.7.4	LA NOTATION FINALE	26
3.8	LES CRITERES DE NOTATION	27
3.8.1	TABLEAU INDIVIDUEL	28
3.8.2	TABLEAU EQUIPE	30
3.8.3	CHAMPIONNAT DE FRANCE	33
3.8.3.1	DEROULEMENT	
	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.8.3.2	VALIDATION	33
3.8.3.3	CALCUL DES RESULTATS FINAUX	33
3.8.3.4	COMPETITIONS PRISENT EN COMPTE	
	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.8.3.5	TITRES EN JEU	33
4	LES JUGES	34
4.1	LE JURY D'UNE COMPETITION	34
4.1.1	CONSTITUTION	34
4.1.2	FONCTIONNEMENT DU JURY	34
4.1.2.1	NOTATION ET PROGRAMME	34
4.1.2.2	EMPLACEMENT ET ORGANISATION DU JURY	34
4.2	ORGANISATION DES JUGES	34
4.2.1	FORMATION	34
4.2.2	LA QUALIFICATION	35
4.2.3	LA FORMATION CONTINUE	35



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

5 .....	LUTTE CONTRE LE DOPAGE	36
6 .....	LICENCE FAI	37
7 .....	DEMONSTRATION	38
8 .....	ANNEXE	39
8.1 .....	LISTE DES JUGES EN EXERCICES	39
8.2 .....	SCORING	43



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### ORGANISATION DE LA COMMISSION COMPÉTITIONS

La commission compétition élabore le règlement, élabore le calendrier (directement pour le circuit national A et les championnats, via les responsables régionaux pour les circuits régionaux), valide les compétitions, assure la diffusion des résultats.

Les adresses électroniques des membres de la commission ne sont pas reprises ici mais sont

à votre disposition sur le site Internet : [www.ffvl.fr/compétition/parapente/commission](http://www.ffvl.fr/compétition/parapente/commission)

*Dans chaque Ligue, un Représentant Compétition Parapente est désigné par sa ligue :*

*La liste à jour est disponible sur : [www.ffvl.fr/competitions/parapente/commission](http://www.ffvl.fr/competitions/parapente/commission)*

*Pour contacter la commission compétition, un formulaire spécifique est mis en place sur le site Internet compétitions FFVL*

Président de la Commission des compétitions PP - Responsable des compétitions régionales et des résultats nationaux A et B - site Internet : **Kevin BONNENFANT**

tel : 06.87.21.91.15

DTN adjoint compétition : **Yves GOUESLAIN** 24bis, Chemin des Marmillons - 73100 AIX-LES-BAINS - Tél. : 04.79.88.92.04 ou 06 25 51 20 10

Cadre référent : **Frédéric ESCRIBA**

Verel Dessous, St Germain 74290 Talloires tél. : 04.50.64.43.23

Coupe Fédérale de Distance : **Yves BERNARD – Fabrice STOGER – Guillaume LAMOURE – Thierry MILLET – Sylvain RIDARD.- Jacques FOURNIER**

Représentant de la voltige

*Poste à Pourvoir*

*Dans chaque Ligue, un Représentant Compétition Parapente est désigné par sa ligue :*

*La liste à jour est disponible sur*

*[www.ffvl.fr/competitions/parapente/commission](http://www.ffvl.fr/competitions/parapente/commission)*





# REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

## 1 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

### 1.1 CIRCUIT FRANÇAIS ET CIRCUIT INTERNATIONAL

En cas d'organisation d'une compétition en France comptant pour le circuit international et pour le circuit français, c'est le règlement français qui est utilisé.

Dans ce cas l'organisateur est tenu de publier un classement français et un classement open.

### 1.2 EPREUVES RECONNUES, CALENDRIER

La FFVL reconnaît les épreuves qui répondent aux normes définies par ce présent règlement. Elles sont inscrites au Calendrier Officiel de la Fédération :

<http://www.ffvl.fr/Compétition/Parapente/calendriers>

#### 1.2.1 COMPETITION EN BIPLACE

La FFVL n'autorise pas la présence de biplaces en compétition, y compris dans le classement OPEN.

#### 1.2.2 COMPÉTITIONS NON INSCRITES AU CALENDRIER FEDERAL

Dans tous les cas de figure, l'organisation de manifestations amicales ou OPEN non inscrites au calendrier officiel de la FFVL est subordonnée à la souscription d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile :

- de l'organisateur.
- de ses préposés.
- de tous les pratiquants participant à la manifestation.

L'article 37 de la loi de 1984 prévoit qu'en cas de contravention à ces dispositions impératives, le contrevenant est puni d'une amende de 914 € à 7622 € et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à un an.

Les compétitions OPEN, apaisées ou challenges divers organisés par des groupements sportifs (association affiliée FFVL ou non, école labellisée ou non, office du tourisme, constructeur, etc...) et non inscrits au calendrier FFVL, sont subordonnés à :

L'agrément de la FFVL qui est à demander 3 mois avant la date fixée de la manifestation par lettre recommandée avec AR quand la valeur globale des prix de la manifestation excède la somme de 1524 €.

A défaut d'avoir sollicité cet agrément ou en cas de refus de celui-ci, l'organisateur qui organise malgré tout cette manifestation est passible d'une amende pénale de 762€ à 3811€ et, en cas de récidive, d'une amende de 1524 à 15244€. (Loi n° 92-652 du 13 juillet 1992, art. 12).

#### 1.2.3 RÉCOMPENSES

Les éventuelles récompenses distribuées aux pilotes (au mérite ou par tirage au sort) ne doivent en aucun cas être financées à partir du montant des inscriptions des pilotes participant à une compétition FFVL.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 1.3 ORGANISATEURS

#### 1.3.1 AVANT LA MANIFESTATION SPORTIVE

L'organisateur devra :

Inscrire la compétition prévue au calendrier de la FFVL. Cette inscription se fait uniquement en ligne sur la page *organisateurs* de : [www.ffvl.fr/competition/parapente](http://www.ffvl.fr/competition/parapente) .

- Le calendrier du Championnat de France de voltige est élaboré par la commission compétition au cours de sa réunion d'automne sur la base des candidatures reçues.
- Si une date de report est souhaitée, elle doit être demandée au moment de l'inscription au calendrier. Aucun report non prévu au calendrier ne sera accepté pendant l'année.

Demander à la FFVL une attestation d'assurance (l'assurance organisateur de la compétition - sauf manifestation aérienne - est comprise dans les garanties fédérales).

Réunir les autorisations (préfecture, mairies, propriétaires des terrains,...).

Inscrire à la compétition que les seuls pilotes présentant leur licence-compétiteur (sauf pour les pilotes étrangers open).

Aucune participation de pilotes ne présentant pas cette licence-compétiteur, ne devra être acceptée, en application de la Loi de 1984 sur le sport. Le non-respect de cette règle entraîne la responsabilité de l'organisateur, y compris devant les tribunaux.

*Cependant, les organisateurs peuvent aisément vérifier que les pilotes ont bien souscrit une licence de compétition :*

*A – en interrogeant la base de données «licence » sur le site FFVL (page d'accueil)*

*B - en téléchargeant la liste des pilotes licenciés "compétition" sur le site FFVL (pages organisateurs de : <http://www.ffvl.fr/Competition/Parapente> )*

*La présence d'un pilote sur l'un de ces supports garantit de la part de la FFVL, la prise d'une licence compétition pour ce pilote.*

##### 1.3.1.1 LE SITE

Les compétitions de voltige ne pourront avoir lieu qu'au dessus de l'eau. Il est nécessaire d'avoir une hauteur pour les évolutions, d'au moins de 500 m au dessus de l'eau.

##### Le décollage :

L'organisateur pourra si cela est nécessaire ne pas autoriser à d'autres pilotes de décoller pendant les épreuves. Sinon il délimitera une zone interdite (incluant le box) et informera au décollage les autres pilotes.

Un espace pour étaler minimum 2 voiles est nécessaire. Unité de lieu avec un accès aisé et une facilité et rapidité d'accès pour les secours. Possibilité d'utiliser le treuil (2 bateaux – 2 treuils minimum).

##### L'atterrissage :

- Atterrissage au sec proche de la zone d'évolution (200m max).
- Atterrissage sur l'eau sur un ponton protégé par de la mousse épaisse, sans parties contendantes, au raz de l'eau. Ponton 6mX4m minimum sur eau salée, sinon 3mX3m minimum. Sur eau salée prévoir des piscines d'eau douce pour le rinçage du matériel.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

- Des manches à air doivent être positionnées à différents endroits de la compétition.

### Structure du site :

- Accueil du public dans une zone délimité (parking à proximité de la manifestation, restauration, animation,...)
- Pas de survol du public.
- PC de course avec toutes les infrastructures pour faire la saisie des résultats, une photocopieuse, des lignes téléphones, une connexion internet.

### Zone d'évolution :

Il est de la responsabilité du pilote de prendre en compte la force du vent et d'estimer sa dérive en cas d'ouverture du parachute de secours afin qu'il puisse tomber dans l'eau. Le début des évolutions se fera à un minimum de 100 m de la berge. La force maximum du vent acceptée pendant la compétition sera fixée par le DV, le comité de pilote et le jury.

#### **1.3.1.2 L'EQUIPE D'ORGANISATION**

- Navettes ou téléphérique avec priorité aux compétiteurs.
- Un directeur des vols qui doit être à l'atterrissage au PC
- *Au décollage* : un starter qui est responsable des décollages avec 2 à 3 aides.
- Un speaker pour l'animation.
- Un cameraman avec caméra qui filme en permanence les évolutions. Cette personne doit être placée à côté du jury.
- Un assistant à la prise des notes pour chaque juge.
- Une personne à la saisie les résultats
- *Communication* : radios et / ou portables (homologuées si nécessaire).

#### **1.3.1.3 LA SECURITE**

Un médecin réanimateur sur place.

Hélicoptère médicalisé et disponible en moins de 30 min. ou sur place.

2 embarcations à moteur avec facilité de montée dedans avec un pilote et un assistant et/ou plongeur. Ces embarcations peuvent servir à ramener les pilotes à terre lorsqu'ils se posent dans l'eau.

2 plongeurs (avec un coupe suspente et avec système autonome à double détenteurs en cas de présence de delta).

En cas d'animations complémentaires à la compétition prévoir des embarcations supplémentaires.

#### **1.3.1.4 REGLEMENT PARTICULIER**

Si nécessaire publication de règles locales.

#### **1.3.1.5 INSCRIPTIONS ET TARIFS**

Les inscriptions aux compétitions doivent s'effectuer par courrier, en ligne ou par email, au minimum 15 jours avant le début de la compétition. **Une inscription n'est effective que si elle est accompagnée du paiement complet (envoi par courrier postal).**



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

Il existe deux tarifs en fonction de la date d'inscription : un tarif normal (P2) et un tarif réduit (P1).

**Pour bénéficier du tarif réduit le pilote doit s'inscrire au moins 15 jours avant l'épreuve en joignant son règlement.**

P1 : 15 € par jour (incluant les navettes, la sécurité bateau et un casse croûte à midi)

P2 : 22 € par jour (incluant les navettes, la sécurité bateau et un casse croûte à midi)

En cas d'annulation préalable à l'épreuve, les organisateurs rembourseront la TOTALITE du prix des inscriptions.

Le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur en cas de désistement non signalé au minimum la veille de l'épreuve.

Les prestations supplémentaires (repas du soir, hébergement, boissons, autres,...) devront être facultatives et annoncées sur le calendrier FFVL.

### 1.3.1.6 MAINTIEN, ANNULATION ET REPORT D'EPREUVE

L'annulation ou le maintien d'une épreuve doivent être annoncés la veille si possible avant 13 heures et au plus tard à 17 heures.

Les dates d'un report éventuel sont à prévoir lors de l'élaboration du calendrier et doivent être mentionnées sur le calendrier arrêté en début d'année.

Si une date de report est prévue au calendrier, elle pourra être proposée aux pilotes.

Les organisateurs peuvent communiquer les informations relatives à leur compétition sur la page *organisateurs* de : [www.ffvl.fr/competition/parapente](http://www.ffvl.fr/competition/parapente)

### 1.3.2 PENDANT LA MANIFESTATION

#### 1.3.2.1 INSCRIPTION

A l'inscription l'organisateur vérifie :

- les licences/assurances

#### 1.3.2.2 BRIEFING GENERAL

A l'ouverture de la manifestation, l'organisateur doit :

Présenter le Directeur des Vols (DV), celui-ci est habituellement un pilote expérimenté, très bon connaisseur du site et parfaitement instruit de la compétition et du règlement. Le DV ne peut en aucun cas participer à la compétition.

-former le Comité de pilotes de 2 pilotes.

-présenter les juges.

Au cours du briefing général, le DV doit informer les pilotes sur les points suivants :

- Météo, développement du temps.
- Espace Aérien, Réglementation.
- Dangers, obstacles, etc...



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 1.3.2.3 BRIEFING AVANT CHAQUE MANCHE

Le DV et le jury doivent :

- Présenter la manche et son organisation.
- Préciser les ordres de décollage.
- Récupérer les programmes individuels des pilotes si nécessaire.

### 1.3.2.4 BRIEFING APRES CHAQUE MANCHE

Faire le point sur le respect de règles et les éventuelles PENALITEES données aux pilotes.

### 1.3.3 APRES LA MANIFESTATION

L'organisateur doit, même en cas d'annulation, effectuer le compte-rendu de sa compétition au plus tôt (si possible dans les 72h).

Cette validation se fait uniquement en ligne sur la page *Organisateurs* de : [www.ffvl.fr/competition/parapente](http://www.ffvl.fr/competition/parapente).

Il doit conserver pour pouvoir fournir sur simple demande :

- les réclamations écrites éventuelles des pilotes et la réponse du Jury à celles-ci

Les organisateurs ont pour responsabilité de garder une copie des résultats jusqu'à la fin de la saison de compétition.

## 1.4 PILOTES

### 1.4.1 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Pour participer à une compétition FFVL, un pilote devra présenter sa licence-compétiteur avant la compétition dont les conditions d'obtention sont :

- être âgé de 18 ans révolus sauf surclassement.
- être titulaire du Brevet de Pilote Confirmé (pour les nouveaux compétiteurs).

**Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir sa licence validée dans les temps.** Une vingtaine de jours est un délai minimum pour l'obtenir lorsque toutes les pièces ont bien été transmises.

Si un pilote n'était pas capable de produire sa licence compétition (oubli du document), les organisateurs ont la possibilité de vérifier si un pilote est bien titulaire d'une licence compétition sur le site Internet fédéral (espace pratique) en interrogeant le site Internet FFVL : <http://www.ffvl.fr/licences>.

Les compétitions françaises sont ouvertes aux pilotes étrangers résidant en France ou aux pilotes de la communauté européenne (Suisse comprise).

La participation aux compétitions est soumise à :

- Brevet de pilote confirmé ou IPP Card niveau 5
- Licence FFVL ou licence équivalente (pays de la communauté européenne).
- RC aérienne (attestation écrite rédigé en anglais ou en français).



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

–Carte compétiteur FFVL

Les pilotes seront intégrés au classement national.

Les autres pilotes étrangers, s'ils désirent participer au circuit français devront faire reconnaître leur nationalité par la Commission Compétition au même titre que les pays de la communauté européenne. Dans ce cas ils bénéficient des mêmes droits.

Les pilotes étrangers désirant occasionnellement participer à une épreuve régionale pourront s'inscrire en open aux compétitions sous réserve de présenter :

- Brevet de pilote confirmé ou IPP Card niveau 5
- Licence FFVL ou licence équivalente (pays de la communauté européenne).
- RC aérienne (attestation écrite rédigé en anglais ou en français).

Un classement open sera publié.

### 1.4.2 INSCRIPTION AU COMPETITIONS

La FFVL demande aux pilotes de s'inscrire en ligne sur [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr) aux compétitions FFVL, et, pour les organisateurs, de gérer ces inscriptions de la même manière.

Ceci ne supprime pas l'envoi d'un chèque qui valide formellement l'inscription. Mais simplifie la gestion des inscriptions, des confirmations aux pilotes, des listes d'attente...

L'inscription en ligne est obligatoire, pour les pilotes et pour les organisateurs :

[http://www.ffvl.fr/competition/parapente/php?what=identification\\_licence](http://www.ffvl.fr/competition/parapente/php?what=identification_licence)

Pour participer à une compétition, un pilote devra confirmer son inscription par courrier dès que possible et au minimum **QUINZE JOURS** avant le début de la compétition en précisant :

- nom, prénom, adresse, téléphone,
- numéro de compétiteur,
- en joignant son paiement
- en joignant une enveloppe timbrée à son adresse ou une adresse électronique.

IL EST CONSEILLE AUX PILOTES D'UTILISER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE SUR LE SITE [www.ffvl.fr/competition/parapente](http://www.ffvl.fr/competition/parapente).

### 1.4.3 JEUNES DE MOINS DE 18 ANS (juniors)

Les Juniors (16/18 ans) peuvent participer aux compétitions de voltige.

#### 1.4.3.1 MODALITES DE SURCLASSEMENT

Pour obtenir le sur-classement, la demande doit être faite par le pilote au président de la commission compétition parapente.

Joindre à la demande :

- photocopie de la licence du junior,
- certificat médical du médecin autorisant expressément le sur-classement et la pratique en compétition.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

- Extrait du règlement médical concernant le sur-classement :  
Article 9 : L'obtention du certificat médical mentionné à l'article 7 est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état. Cependant, la Commission Médicale de la FFVL : 1-2-6 Impose dans tous les cas de demande de sur-classement la réalisation :
  - d'un électrocardiogramme
  - d'un examen radiographique dorso-lombaire (Face type cliché de débrouillage de De Sèze et profil)

Consultez le règlement médical :

[http://www.ffvl.fr/FFVL/Commission\\_Medicale/REGLEMENTMEDICALFFVL.pdf](http://www.ffvl.fr/FFVL/Commission_Medicale/REGLEMENTMEDICALFFVL.pdf)

- autorisation des parents,
- dates de passage des épreuves pratiques et théoriques du Brevet de Pilote Confirmé,
- carnet de vols (celui-ci sera retourné après consultation),
- le curriculum vitae du pilote tuteur et son engagement à suivre le jeune lors des compétitions auxquelles il sera inscrit. Le président de la commission compétition parapente évaluera les compétences du tuteur.
- avis motivé du président de la ligue.

Le sur-classement est délivré par le Président de la Commission Compétition après avis motivé de la Direction Technique Nationale.

Il est constaté par la délivrance de la licence compétiteur. Le « tuteur », sera désigné nominativement auprès de la FFVL et suivra le jeune lors de ses compétitions.

ATTENTION : Il est de la responsabilité de l'organisateur de vérifier que les pilotes mineurs (identifiés par une lettre Z sous leur voile) sont bien accompagnés de leur tuteur

### **1.4.3.2 RETRAIT DU SUR-CLASSEMENT**

Un jeune qui ne montre pas une maturité suffisante lors des compétitions auxquelles il aura pris part, peut se voir retirer son sur-classement.

### **1.4.3.3 PILOTES MINEURS ENCADRES PAR UNE STRUCTURE**

Les pilotes mineurs appartenant à une équipe de ligue ou de club, dans le cadre des activités de la structure peuvent bénéficier du tutorat de plusieurs personnes de la structure dûment identifiées lors de la demande de dérogation et attestées par le responsable de la structure.





## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

## 2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS VOLTIGE

### 2.1 PARAPENTE ET MATERIEL DE VOL

#### 2.1.1 DÉFINITION DU PARAPENTE

Le parapente est un Planeur Ultra Léger Souple dont le volume est acquis par la pression aérodynamique causée par le vent relatif et exempt de structures primaires rigides.

En référence avec les dispositions des paragraphes 4.12.5 et 4.19 du code sportif de la F.A.I., section 7 :

- A tout moment, l'organisateur d'une compétition a la possibilité d'inspecter un parapente participant aux épreuves et de l'interdire de vol, si nécessaire, pour des raisons de sécurité
- Chaque parapente doit être piloté à l'intérieur du domaine de vol défini par son constructeur ou par l'organisme de contrôle qui l'a testé. Les évolutions dangereuses pour les autres compétiteurs ou le public sont interdites.
- Si le manuel de vol du parapente utilisé par le compétiteur ne dit pas explicitement que l'aile peut être utilisée pour faire de la voltige, le pilote devra présenter lors des inscriptions une autorisation nominative du constructeur.
- La voile doit avoir subi une révision tous les 4 mois.

#### 2.1.2 PARAPENTE DE REMPLACEMENT & AUTRES MATERIELS

##### 2.1.2.1 PARAPENTE DE REMPLACEMENT

Le changement de parapente en cours de compétition est soumis à conditions et autorisation du DV. En cas de détérioration de l'aile initiale ou en cas de force majeure (voile mouillée), le DV peut autoriser le changement par une aile de secours. Ce changement se fera si possible avec une aile de même type et de même taille. Ce changement devra être annoncé officiellement à tous les compétiteurs.

##### 2.1.2.2 MATERIELS ANNEXES

Le port du casque (le casque intégral est fortement déconseillé en cas de posé sur l'eau, car impossibilité pour les secours d'utiliser le détendeur pour faire respirer le pilote sous l'eau) et le parachute de secours à extraction manuelle sont obligatoires. Leur absence constatée est sanctionnée par l'exclusion du pilote de la manche.

Le lest en voltige est interdit.

Sellettes : les boucles automatiques sont fortement conseillées. Les systèmes d'absorption des chocs (mousse bag) dans l'eau, peuvent favoriser le retournement du pilote et donc la noyade. Par contre les enlever peut, sur certaines sellettes, rendre l'extraction du parachute difficile. Les sellettes couchées sont fortement déconseillées.

##### 2.1.2.3 PUBLICITE

La publicité est autorisée sur les ailes ou les vêtements des pilotes dans le respect des lois en vigueur.





## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 2.2 PRESENCE, SECURITE

#### 2.2.1 LISTE DES INSCRITS

L'organisation considère que **tous les pilotes inscrits à la compétition participeront à toutes les manches**. Aussi :

- **Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation.**
- **Si un pilote décide de quitter la compétition, il doit en informer l'organisateur qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.**

#### 2.2.2 COMITE DE PILOTE

Il a pour mission de veiller au respect des règles de sécurité. Le DV consulte le comité, bien que le choix final soit de son ressort.

Composition du comité de pilote :

2 pilotes élus parmi les compétiteurs inscrits.

### 2.3 RESULTATS, RECLAMATIONS

#### 2.3.1 AFFICHAGE DES RÉSULTATS

L'affichage doit être effectué le plus rapidement possible après chaque manche, de manière à ce que les pilotes puissent faire rectifier d'éventuelles erreurs de pointage ou déposer leurs réclamations si besoin. L'heure d'affichage des résultats doit être annoncé officiellement aux pilotes après la fin de la manche.

#### 2.3.2 RÉCLAMATIONS

Lorsque les résultats sont provisoires, les réclamations pour une manche doivent être présentées par écrit auprès du directeur d'épreuve dans un délai d'UNE HEURE après l'affichage des résultats provisoires. Passé ce délai les résultats sont officiels.

#### 2.3.3 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le DV s'informe auprès du jury et rend au plus vite une décision.

#### 2.3.4 RÉCLAMATIONS A LA COMMISSION

Après avoir déposé une réclamation, un pilote non satisfait conserve la possibilité de saisir directement la commission compétition Parapente. Cette saisie devra être faite au maximum une semaine après la compétition.

Un pilote ne pourra plus contester le résultat d'une compétition quel qu'en soit le motif, HUIT jours après la publication des résultats de la compétition sur le site Internet de la FFVL [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 2.4 RÈGLES DE L'AIR

#### 2.4.1 PRIORITÉS

Les pilotes doivent respecter les règles de priorité en usage. En outre, le présent règlement s'applique dans le respect des règles de l'air. En particulier, le vol dans les nuages est interdit. En cas de non-respect, des pénalités seront appliquées au contrevenant.

#### 2.4.2 RESPECT DES REGLES DE L'AIR

Une information aéronautique spécifique au jour de l'épreuve est donnée aux pilotes : état d'activation des espaces aériens classés et réglementés, activité particulière renseignée par NOTAM (parachutages, voltige avion, autre compétition aérienne ...)

#### 2.4.3 ESPACE D'EVOLUTION (Box)

Une présentation de l'espace de vol (box) doit être fait par le DV. Cet espace doit être défini précisément sur un plan de la manifestation et doit être, si possible, indiqué sur l'eau par des repères (bouées).

Cet espace se déplace en fonction du vent.

### 2.5 ACCEPTATION DES RÈGLES, SANCTIONS

Tout compétiteur dont le comportement sportif, l'attitude verbale ou physique seront jugés par le jury ou le DV déloyal ou abusif pourra en outre encourir des sanctions.

Par le fait de son engagement, chaque pilote adhère sans restriction au présent règlement.

A l'initiative du jury ou du DV, il pourra être proposer une sanction à un pilote ayant enfreint le règlement.

En cas de proposition d'une sanction le jury et le DV doivent se concerter et décider de la sanction.

#### 2.5.1 SANCTIONS

##### 2.5.1.1 EXEMPLES D'INFRACTIONS SANCTIONNEES PAR UN AVERTISSEMENT :

- Non respect du box d'évolution
- Non respect de la fermeture de la manche
- Vol au dessus du public
- Décollage non autorisé
- Perte de contrôle de la voile
- Mise en danger des assistants sur le radeau
- Atterrissage dangereux
- Début de programme non signalé
- Autres infractions



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 2.5.1.2 PERSONNES HABILITEES A DONNER DES AVERTISSEMENTS

Les juges sont responsables de la partie sportive. Pour qu'un avertissement soit officiel il faut au moins qu'il ai été donné par la moitié des juges.

Le DV est responsable du comportement général du pilote. Il peut donner un avertissement officiel à un pilote pour son attitude en dehors de la partie vol.

### 2.5.1.3 AVERTISSEMENTS, CARTONS JAUNES ET ROUGES

Quand une sanction a été donné à un pilote elle apparaît sur les résultats.

3 avertissements = un carton jaune

2 cartons jaunes = un carton rouge

### 2.5.1.4 PENALITES

Les 2 premiers avertissements ne sont pas pénalisés.

Un carton jaune donne 30 points de pénalité.

Après un carton jaune, chaque avertissement donne 10 points de pénalité.

Un carton rouge provoque la réunion du jury et du DV pour décider de la pénalité. Elle peut aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3 LA COMPETITION

#### 3.1 VALIDATION

##### 3.1.1 VALIDATION D'UNE COMPETITION

Un minimum de deux manches est requis pour valider une compétition. La manche de sélection ou de qualification ne peut pas être pris en compte.

##### 3.1.2 VALIDATION D'UNE MANCHE

Pour être valide une manche devra être courue dans des conditions météorologiques identiques du début à la fin. Dans le cas contraire le jury, le comité de pilote et le DV décident de l'annulation. En cas d'égalité de vote la voix du DV est prépondérante.

#### 3.2 RESULTATS

Le classement final d'une compétition correspond à l'addition des points marqués par chaque pilote lors de chaque manche valide.

#### 3.3 LES MANCHES

Plusieurs manches peuvent être courues chaque jour.

##### 3.3.1 ORDRE DE DEPART

Lors de la manche de sélection ou de qualification, l'ordre de décollage est tiré au sort.

Lors des manches suivantes le départ se fait dans l'ordre inverse du classement de la manche précédente.

##### 3.3.2 MODIFICATION DE L'ORDRE DE DEPART

Un pilote peut demander à modifier son ordre de passage notamment dans les situations suivantes :

- Le pilote est parti dans le dernier tiers de l'ordre de départ de la manche précédente et a mouillé son matériel. Dans ce cas, le pilote passe directement à la dernière place de l'ordre de décollage.

- Le pilote est sollicité par le DV pour se rendre disponible auprès des médias, réaliser des images, participer à une réunion du comité de pilote...) : dans ce cas le pilote est placé en début de liste afin de se rendre disponible.

#### 3.4 EPREUVES INDIVIDUELLES

##### 3.4.1 PROGRAMME IMPOSE (ordre libre)

Chaque pilote exécute le programme imposé par le jury. Le programme inclus X manœuvre, l'ordre d'exécution des manœuvres est libre.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3.4.2 PROGRAMME IMPOSE (ordre imposé)

Chaque pilote exécute le programme imposé par le jury. Le programme inclus X manœuvre, l'ordre d'exécution des manœuvres est imposé.

### 3.4.3 PROGRAMME ANNONCE

Chaque pilote doit donner par écrit au jury son programme avant la manche. Le pilote choisira dans la liste des figures officielles un nombre imposé par le jury. Chaque figure sera exécutée une seule fois. Chaque figure devra être exécutée à droite et à gauche si cela est possible (les manœuvres asymétriques peuvent être présentées à droite ou à gauche)

### 3.4.4 PROGRAMME ANNONCE CHOISI DANS UNE LISTE

Le pilote choisira son programme dans une liste déterminé par le jury.

## 3.5 EPREUVES EN EQUIPE

### 3.5.1 PROGRAMME IMPOSE (ordre libre)

Chaque équipe exécute le programme imposé par le jury. Le programme inclus X manœuvre, l'ordre d'exécution des manœuvres est libre.

### 3.5.2 PROGRAMME IMPOSE (ordre imposé)

Chaque équipe exécute le programme imposé par le jury. Le programme inclus X manœuvre, l'ordre d'exécution des manœuvres est imposé.

### 3.5.3 PROGRAMME ANNONCE

Chaque équipe doit donner par écrit au jury son programme avant la manche. L'équipe choisira dans la liste des figures officielles un nombre imposé par le jury. Chaque figure sera exécutée une seule fois. Chaque figure devra être exécutée à droite et à gauche si cela est possible.

### 3.5.4 PROGRAMME ANNONCE CHOISI DANS UNE LISTE

L'équipe choisira son programme dans une liste déterminé par le jury.

## 3.6 EPREUVES DE SELECTION ET/OU DE QUALIFICATION

Les épreuves de sélection ou de qualification ne peuvent être prises en compte pour le résultat final.

### 3.6.1 EPREUVE DE SELECTION

Une première épreuve de sélection peut être organisée afin de s'assurer que les pilotes inscrits ont le niveau requis pour participer à la compétition. Il est de la responsabilité du directeur des vols et du chef juge de décider d'une épreuve de sélection et quels pilotes devront y participer (pour le championnat de France voir page 33).

Cette épreuve de sélection est **un programme imposé**. Les figures proposées sont des figures de base que chaque pilote de compétition doit maîtriser.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

A l'issue de cette manche, le jury détermine si des pilotes doivent être éliminés de la compétition en raison de leur trop faible niveau pouvant mettre en jeu leur sécurité.

### 3.6.2 EPREUVE DE QUALIFICATION

Si les compétiteurs inscrits à la compétition sont plus de 30 ou si l'organisateur en fait la demande pour limiter plus le nombre de compétiteurs, alors l'épreuve de sélection se transforme en épreuve de qualification. Seul les 30 premiers pilotes seront retenus.

### 3.7 LA NOTATION

La notation se décompose en 3 parties pour la compétition solo :

- la note technique : 70%
- la note de chorégraphie : 20%
- la note de l'atterrissage : 10%

La notation se décompose en 4 parties pour la compétition synchro :

- la note technique : 55%
- la note de synchronisation : 20%
- la note de chorégraphie : 15%
- la note de l'atterrissage : 10%

Chaque note est moyennée sur 100 points. Pour cela les points du pilote sont comparés à un nombre de points maximums possibles en fonction des figures et à un nombre de points moyens.

#### 3.7.1 LA NOTE TECHNIQUE

<b>Figures officielles</b>	
	<b>Coef de difficulté</b>
<b>Décrochage</b>	<b>1</b>
<b>Vol arrière</b>	<b>1,15</b>
<b>SAT</b>	<b>1,25</b>
<b>Wing Over</b>	<b>1,35</b>
<b>360° asymétrique</b>	<b>1,35</b>
<b>Décrochage dynamique</b>	<b>1,40</b>
<b>Looping (Inversion)</b>	<b>1,45</b>
<b>SAT asymétrique</b>	<b>1,50</b>
<b>Mac Twist</b>	<b>1,55</b>
<b>Misty Flip</b>	<b>1,65</b>
<b>Hélicoptère</b>	<b>1,70</b>
<b>Mac Twist to hélico</b>	<b>1,75</b>
<b>SAT to helico</b>	<b>1,75</b>
<b>Helico to Helico</b>	<b>1,80</b>
<b>Tumbling</b>	<b>1,80</b>
<b>Helico to SAT</b>	<b>1,85</b>
<b>Misty to Tumbling</b>	<b>1,90</b>
<b>Rhythmic SAT</b>	<b>1,90</b>
<b>Infini Tumbling</b>	<b>2,00</b>



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

Synchro Spirale	1,70
Rodeo hélico	1,60
Rodéo SAT	1,60
Pich Pendulum	1,70

### Figures en équipe

#### Note de chaque manoeuvre :

Dans une manche chaque manoeuvre est jugée sur une échelle de 0 à 100 par chaque juge. C'est la **note d'exécution**.

#### **Calcul des points de chaque manoeuvre :**

**Note de la manoeuvre = note d'exécution X coefficient de difficulté** (tableau ci-dessus)

Chaque manoeuvre est noté par au moins 3 juges et c'est la **moyenne des 3 juges** qui est pris en compte, cela donne la **note moyenne de la manoeuvre**.

#### Note technique finale :

Des **points moyens** sont calculés en fonction du **nombre de manoeuvres** dans une manche et d'un coefficient de difficulté moyen. Le coef de difficulté moyen est fixé à **1,7** pour toutes les manches en solo et en synchro.

**Points moyens = nombre de manoeuvres X 1,7 X 100**

On additionne toutes les **notes moyennes des manoeuvres** de la manche du pilote. C'est le **total des notes moyennes des manoeuvres**.

**Note technique = (total notes moyennes des manoeuvres/points moyens) X 100**

On applique le coefficient de la partie technique pour obtenir la note technique finale (70% en solo ou 55% en équipe)

**Note technique finale solo = note technique X 70%**

**Note technique finale équipe = note technique X 55%**

### **3.7.2 LA NOTE DE SYNCHRONISATION (uniquement pour les épreuves en équipe)**

Dans une manche la synchronisation de chaque manoeuvre est notée de 0 à 10 par chaque juge. C'est la **note de synchronisation**.

On additionne toutes les **notes de synchronisation** de la manche du pilote. C'est le **total des notes de synchronisation**.

Les points moyens de synchronisation sont calculés d'après les notes finales des juges.

Les **points maximums** sont calculés :

**Points maximums = nombre de manoeuvres du pilote X 10**

**Points moyens de synchro = (total des notes de synchro/points max) X 100**

**Note synchro finale = points moyens de synchro X 20%**



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3.7.3 LA NOTE D'ATTERRISSAGE

L'atterrissage sur le radeau fait partie de la compétition. En eau douce la taille du radeau est au mini de 3m X 3m. En eau de mer la taille du radeau minimum de 8mX8m. Dans ce cas prévoir des piscines d'eau douce pour le rinçage du matériel.

#### 3.7.3.1 EPREUVE INDIVIDUELLE

ATTERRISSAGE	coef
approche et précision	1,5
Radeau	1,5
spirale au sol	2,5
Touché de main	0,7
Touché de pied	0,4
Vrille	1

#### Note de la manoeuvre de l'atterrissage :

Chaque manoeuvre d'atterrissage est notée de 0 à 10 par chaque juge et multipliée par le coefficient correspondant.

#### **Calcul des points de chaque manoeuvre :**

**Note de la manoeuvre d'atterrissage = note d'exécution de l'atterrissage X coefficient de difficulté (tableau ci-dessus)**

Chaque manoeuvre est noté par au moins 3 juges et c'est la **moyenne des 3 juges** qui est pris en compte, cela donne la **note moyenne de la manoeuvre d'atterrissage**.

#### Note d'atterrissage finale :

La note maximum de référence est : **76**

**Points moyens d'atterrissage = (la note moyenne de la manoeuvre d'atterrissage / 76) X 100**

**Note d'atterrissage finale = points moyens d'atterrissage X 10%**

#### 3.7.3.2 EPREUVE PAR EQUIPE

ATTERRISSAGE	coef
approche et précision	1,5
Radeau	1,5
SOLO spirale au sol	2,5
SYNCHRO spirale au sol	3
Touché de main	0,7
Touché de pied	0,4
Vrille	1

#### Note de la manoeuvre de l'atterrissage :

Chaque manoeuvre d'atterrissage est notée de 0 à 10 par chaque juge et multipliée par le coefficient correspondant. Chaque pilote est noté séparément et ensuite les notes sont additionnées.

#### **Calcul des points de chaque manoeuvre :**





## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

**Note de la manœuvre d'atterrissage = note d'exécution de l'atterrissage X**  
coefficient de difficulté (tableau ci-dessus)

Chaque manœuvre est noté par au moins 3 juges et c'est la **moyenne des 3 juges** qui est pris en compte, cela donne **la note moyenne de la manœuvre d'atterrissage**.

### **Note d'atterrissage finale :**

La note maximum de référence est : **152**

**Points moyens d'atterrissage = (la note moyenne de la manœuvre d'atterrissage / 152) X 100**

**Note d'atterrissage finale = points moyens d'atterrissage X 10%**

### **3.7.3.3 ATERRISSAGE SUR LE SOL**

Les juges en accord avec l'organisateur et le représentant des pilotes peuvent décider d'annuler l'atterrissage sur l'eau de mer, ou si l'eau est trop froide (moins de 10°C) ou pour conditions dangereuses.

Dans ce cas un atterrissage au sol peut être envisagé dans les conditions suivantes :

- les pilotes doivent pouvoir faire une approche en sécurité sans survoler le public.
- l'atterrissage doit faire au moins 50 m de longueur par 50 m de largeur et doit être complètement dégagé.
- Une cible donne les points « radeau ». La cible est de 1 m de diamètre.
- Toutes les manœuvres sont autorisées et notées sauf la spirale au sol.

### **3.7.3.4 PAS DE NOTATION A L'ATERRISSAGE**

S'il n'est pas possible d'organiser un atterrissage au sol, alors la partie atterrissage est neutralisée. Tous les pilotes marquent 0.

## **3.7.4 LA NOTE DE CHOREGRAPHIE**

La chorégraphie est notée sur une manche complète incluant l'atterrissage.

### **3.7.4.1 EPREUVE INDIVIDUELLE**

<b>CHOREGRAPHIE</b>	<b>coef</b>
<b>Placement et dérivet</b>	<b>1,6</b>
<b>Gestion de l'altitude</b>	<b>1</b>
<b>Fluidité</b>	<b>1,2</b>
<b>Rythme et enchaînement</b>	<b>1,2</b>
<b>Originalité, diversité</b>	<b>1</b>

### **Note de chorégraphie :**

Chaque critère chorégraphique est noté de 0 à 10 par chaque juge et multipliée par le coefficient correspondant.

**Calcul des points de chaque critère :**

**Note de chorégraphie = note de chaque critère X coefficient (tableau ci-dessus)**

Chaque critère est noté par au moins 3 juges et c'est la **moyenne des 3 juges** qui est pris en compte, cela donne **la note moyenne de chorégraphie**.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### Note de chorégraphie finale :

La note maximum de référence est : **60**

**Points moyens de chorégraphie = (la note moyenne de chorégraphie / 60) X 100**

**Note de chorégraphie finale = points moyens de chorégraphie X 20%**

### 3.7.4.2 EPREUVE EN EQUIPE

CHOREGRAPHIE	coef
Placement et dérive	1,6
Gestion de l'altitude	1
Fluidité	1,2
Rythme et enchaînement	1,2
Originalité et diversité	1
Synchronisation	1,5

### Note de chorégraphie :

Chaque critère chorégraphique est noté de 0 à 10 par chaque juge et multipliée par le coefficient correspondant.

**Calcul des points de chaque critère :**

**Note de chorégraphie = note de chaque critère X coefficient (tableau ci-dessus)**

Chaque critère est noté par au moins 3 juges et c'est la **moyenne des 3 juges** qui est pris en compte, cela donne la **note moyenne de chorégraphie**.

### Note de chorégraphie finale :

La note maximum de référence est : **75**

**Points moyens de chorégraphie = (la note moyenne de chorégraphie / 75) X 100**

**Note de chorégraphie finale = points moyens de chorégraphie X 15%**

### 3.7.5 LA NOTE FINALE

Toutes les notes sont additionnées pour avoir une note finale sur 100 (arrondi à 2 chiffres après la virgule).

**Note finale individuelle =**

- note technique finale
- + note d'atterrissage finale
- + note de chorégraphie finale

**Note finale par équipe =**

- note technique finale
- + note de synchronisation finale
- + note d'atterrissage finale
- + note de chorégraphie finale



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3.8 LES CRITERES DE NOTATION

Les tableaux des manœuvres (ci-dessous) servent de référence. Seules les manœuvres définies par ces tableaux peuvent être notées.

Les tableaux des manoeuvres comprennent :

- Le nom de la manœuvre et son coefficient de difficulté.
- Les critères de l'évaluation technique qui servent de référence pour la note
- Les obligations qui sont à respecter à minima pour valider une manœuvre
- Les pénalités qui viennent en déduction de la note

#### 3.8.1 LES PENALITES

La liste des pénalités n'est pas exhaustive. C'est aux juges d'apprécier le contexte, l'importance du problème et la façon du pilote de le gérer.

- **Fermetures :**
- |           |                                  |
|-----------|----------------------------------|
| 0 à 25%   | = 0 à -20 pts pour la manœuvre   |
| 25 à 50%  | = -20 à -50 pts pour la manœuvre |
| 50 à 100% | = -50 à -80 pts pour la manœuvre |

- **Changement de direction :**
- |            |                 |
|------------|-----------------|
| < 90°      | = 0 à -20 pts   |
| 90° à 180° | = -20 à -50 pts |
| > 180°     | = -50 à -80 pts |

- **Cravates :**

En cas de cravate les juges apprécieront la façon de gérer l'incident par le pilote.  
Réouverture rapide et contrôle de la voile sont demandés.

- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| cravate < 10% ou < 3 secondes | = -20 pts       |
| cravate > 50% ou > 3 secondes | = -20 à -80 pts |

- **Twist :**

En cas de twist les juges apprécieront la façon de gérer l'incident par le pilote.

- |                |                 |
|----------------|-----------------|
| Twist < 1 tour | = -20 à -50 pts |
| 1 tour ou plus | = -50 à -80 pts |

- **Perte de contrôle : 0 à la manche.**

Une perte de contrôle est une période de vol pendant laquelle le pilote ne maîtrise plus sa voile (trajectoire, mouvements,...).

Cela peut se traduire par des incidents (voir liste au dessus) qui durent trop longtemps et peuvent mettre le pilote en danger.

- **Posé sous parachute de secours : 0 à la manche.**



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3.8.2 TABLEAU INDIVIDUEL

Figures en vol	Coef de difficulté	Critère d'évaluation technique	Obligations	Commentaires
<b>Décrochage</b>	<b>1,00</b>	Entrée, contrôle du mouvement pendulaire Contrôle de la direction, de la sortie ou de l'enchaînement	Pas de durée requise Respect de l'axe	Changements de direction
<b>Vol arrière</b>	<b>1,15</b>	Maintien de la voile ouverte, stabilité Perception visuelle du vol arrière, sortie ou enchaînement, durée	Min. 3 secondes	Changement de direction
<b>SAT</b>	<b>1,25</b>	Entée, inclinaison de la voile, faible taux de chute  sortie ou enchaînement	Min. 2 tours en SAT	Pas de fermeture; pénalité pour fermeture en bout d'aile en sortie.
<b>Wing Over</b>	<b>1,35</b>	Rythme, fluidité, Angle (180° pour les points max)	Min. 2 inversions Avec grands angles (min. 135°)	
<b>360° asymétrique</b>	<b>1,35</b>	Rythme, fluidité, angle (180° pour le max de points)	Min. 2 tours Avec un grand angle (min. 135°)	
<b>Décrochage dynamique</b>	<b>1,40</b>	Amplitude de la voile en arrière (90° pour une note max), contrôle de la direction et sortie ou enchaînement	Angle mini de 45° en arrière Pas de durée demandée	Changement de direction
<b>Looping</b> (Inversion)	<b>1,45</b>	Entrée, fluidité, angle (180° pour une note max), contrôle de la direction et sortie ou enchaînement	Angle mini : 135°	
<b>SAT asymétrique</b> (Dynamic SAT)	<b>1,50</b>	Entrée en 360° asymétrique, fluidité, angle (180° pour une note max), sortie	Mini. 1 tour	
<b>Mac Twist</b>	<b>1,55</b>	Entrée dynamique, vitesse et amplitude de la rotation  Contrôle de la sortie	Mini de tour : 360°	Sortie sans décrochage pour le score max.
<b>Misty Flip</b>	<b>1.65</b>	Importance of pitch on entrée, vitesse de rotation, voile ouverte, contrôle de l'abattée en sortie	Mini. de tour : 360°	
<b>Hélicoptère</b>	<b>1.70</b>	Maintien de l'ouverture de la voile, stabilité de la rotation sur l'axe vertical, vitesse de rotation, faible taux de chute, durée, sortie ou enchaînement.	Mini. 3 tours stables	
<b>Mac Twist to hélico</b>	<b>1,75</b>	Critères Mac Twist/30 pts + critères hélico/30 pts+	Mini 3 tours d'hélico	



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

		enchaînement/40 pts : fluidité et vitesse de la transition		
<b>SAT to Hélico</b>	<b>1,75</b>	Critères de la SAT/30 pts + critères de l'hélico/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Mini 2 tours pour la SAT + Mini 3 tours pour l'hélico	
<b>Hélico to Hélico</b>	<b>1,80</b>	1° hélico/30 pts + 2° hélico/30pts+ enchaînement/40 pts : rapidité de la transition	Mini 3 tours d'hélicoptère dans chaque sens	
<b>Hélico to SAT</b>	<b>1,85</b>	Critères de l'hélico/30 pts + critères de la SAT/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Mini 3 tours pour l'hélico + mini 2 tours pour la SAT	
<b>Misty to Tumbling</b>	<b>1,90</b>	Critères du Misty Flip/30 pts et du tumbling/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Angle mini : 135° Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Tumbling</b>	<b>1,80</b>	, Energie, fluidité, trajectoire Angle (180° for max. score), sortie	Angle mini : 135° Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Rhythmic SAT</b> (SAT to tumbling)	<b>1,90</b>	Rythme et augmentation de l'amplitude, fluidité, Angle, sortie ou enchaînement	Mini 3 tours Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Tumbling infini</b>	<b>2.0</b>	Energie, fluidité, trajectoire (pas de mouvement en roulis) Tension des suspentes, durée, sortie ou enchaînement	Mini 3 tours. Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Figures d'atterrissage</b>				
<b>Approche et précision</b>	<b>1,5</b>	Qualité de l'approche et précision (distance par rapport au radeau)	Touché du radeau pour le score max	
<b>Bonus radeau</b>	<b>1,5</b>	Posé correct sur le radeau	Pilot debout pour le score max	
<b>360° au sol</b>	<b>2,5</b>	Entrée (vitesse, taux de chute), hauteur du bout d'aile sur l'eau (touché pour le score max)	Hauteur mini du bout d'aile : 4 m	Bout d'aile > 1m : -2 points
<b>Hand touch</b>	<b>0,7</b>	Précision, longueur du touché avec la main...		
<b>Feet touch</b>	<b>0,4</b>	Précision, longueur du touché avec le pied...		
<b>Vrille</b>	<b>1</b>	Vitesse de la rotation, taux de chute atterrissage debout	Mini. rotation : ½ tour avant le posé du pilote	
<b>PENALITES</b>				
<b>Fermeture</b> < 25% = 0 à - 20pts 25% à 50% = - 20 à - 50 pts  50% à 100% = - 50 à -80 pts		<b>Changement de direction :</b>  < 90° = 0 à -20 pts  90° à 180° = - 20 à - 50 pts  >180° = - 50 à -80 pts	<b>Cravate :</b>  < 10% et < 3 sec = -20 pts  >50% et >3 sec = -20 à -80 pts	<b>Twist :</b>  <1 tour = -20 à -50 pts  > 1 tour ou plus = - 50 à -80 pts



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 3.8.3 TABLEAU EQUIPE

Figures en vol	Coef de difficulté	Critère d'évaluation technique	Obligations	Commentaires
<b>Décrochage</b>	<b>1,00</b>	Entrée, contrôle du mouvement pendulaire Contrôle et direction de la sortie	Pas de durée requise Respect de l'axe	Changements de direction
<b>Vol arrière</b>	<b>1,15</b>	Maintien de la voile ouverte, stabilité Perception visuelle du vol arrière, sortie ou enchaînement, durée	Min. 3 secondes	Changement de direction
<b>SAT</b>	<b>1,25</b>	Entée, inclinaison de la voile, faible taux de chute, sortie ou enchaînement	Min. 2 tours en SAT	Pas de fermeture; pénalité pour fermeture en bout d'aile en sortie.
<b>Wing Over</b>	<b>1,35</b>	Rythme, fluidité, Angle (180° pour les points max)	Min. 2 inversions Avec grands angles (min. 135°)	
<b>360° asymétrique</b>	<b>1,35</b>	Rythme, fluidité, angle (180° pour le max de points)	Min. 2 tours Avec un grand angle (min. 135°)	
<b>Décrochage dynamique</b>	<b>1,40</b>	Amplitude de la voile en arrière (90° pour une note max), contrôle de la direction et sortie ou enchaînement	Angle mini de 45° en arrière Pas de durée demandée	Changement de direction
<b>Looping</b> (Inversion)	<b>1,45</b>	Entrée, fluidité, angle (180° pour une note max), contrôle de la direction et sortie ou enchaînement	Angle mini : 135°	
<b>SAT asymétrique</b> (Dynamic SAT)	<b>1,50</b>	Entrée en 360° asymétrique, fluidité, angle (180° pour une note max), sortie	Mini. 1 tour	
<b>Mac Twist</b>	<b>1,55</b>	Entrée dynamique, vitesse et amplitude de la rotation  Contrôle de la sortie	Mini de tour : 360°	Sortie sans décrochage pour le score max.
<b>Misty Flip</b>	<b>1.65</b>	Importance of pitch on entrée, vitesse de rotation, voile ouverte, contrôle de l'abattée en sortie	Mini. de tour : 360°	
<b>Hélicoptère</b>	<b>1.70</b>	Maintien de l'ouverture de la voile, stabilité de la rotation sur l'axe vertical, vitesse de rotation, faible taux de chute, durée, sortie ou enchaînement.	Mini. 3 tours stables	
<b>Mac Twist to hélico</b>	<b>1,75</b>	Critères Mac Twist/30 pts + critères hélico/30 pts+ enchaînement/40 pts : fluidité et vitesse de la transition	Mini 3 tours d'hélico	



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

<b>SAT to Hélico</b>	<b>1,75</b>	Critères de la SAT/30 pts + critères de l'hélico/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Mini 2 tours pour la SAT + Mini 3 tours pour l'hélico	
<b>Hélico to Hélico</b>	<b>1,80</b>	1° hélico/30 pts + 2° hélico/30pts+ enchaînement/40 pts : rapidité de la transition	Mini 3 tours d'hélicoptère dans chaque sens	
<b>Hélico to SAT</b>	<b>1,85</b>	Critères de l'hélico/30 pts + critères de la SAT/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Mini 3 tours pour l'hélico + mini 2 tours pour la SAT	
<b>Misty to Tumbling</b>	<b>1,90</b>	Critères du Misty Flip/30 pts et du tumbling/30 pts + enchaînement/40 pts : fluidité et rapidité de la transition	Angle mini : 135° Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Tumbling</b>	<b>1,80</b>	Energie, fluidité, trajectoire, angle (180° for max. score), sortie	Angle mini : 135° Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Rhythmic SAT (SAT to tumbling)</b>	<b>1,90</b>	Rythme et augmentation de l'amplitude, fluidité, Angle, sortie ou enchaînement	Mini 3 tours Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Tumbling infini</b>	<b>2.0</b>	Energie, fluidité, trajectoire (pas de mouvement en roulis) Tension des suspentes, durée, sortie ou enchaînement	Mini 3 tours Doit être exécuté au début du programme	Ne peut être placée dans les 2 dernières manoeuvres
<b>Figures Synchro</b>				
<b>360° synchro</b>	<b>1,70</b>	Entrée synchronisée et rapide, proximité des ailes, durée, taux de chute, sortie rapide et contrôlée	Mini 3 tours, très proche l'un de l'autre	
<b>Rodéo hélicoptère</b>	<b>1,60</b>	Entrée synchronisée et rapide, proximité des ailes, fluidité, durée, sortie	Mini 2 tours autour de l'hélico	
<b>Rodéo SAT</b>	<b>1,60</b>	Entrée synchronisée et rapide, proximité des ailes, fluidité, durée, sortie	Mini 2 tours autour de la SAT	
<b>Pitch pendulum synchro</b>	<b>1,70</b>	Entrée synchronisée et rapide, les pilotes doivent être verticalement alignés pour un score max	Mini deux fois un au dessus de l'autre	
<b>Figures d'atterrissage</b>				
<b>Approche et précision</b>	<b>1,5</b>	Qualité de l'approche et précision (distance par rapport au radeau)	Touché du radeau pour le score max	
<b>Bonus radeau</b>	<b>1,5</b>	Posé correct sur le radeau	Pilot debout pour le score max	
<b>360° au sol</b>	<b>2,5</b>	Entrée (vitesse, taux de chute), hauteur du bout d'aile sur l'eau (touché pour le score max)	Hauteur mini du bout d'aile : 4 m	Bout d'aile > 1m : -2 points
<b>360° synchro au sol</b>	<b>3</b>	Gestion de l'énergie		Bout d'aile > 2 m = -5 pts
<b>Posé main</b>	<b>0,7</b>	Précision, longueur du touché avec la main...		



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

<b>Posé pied</b>	<b>0,4</b>	Précision, longueur du touché avec le pied...		
<b>Vrille</b>	<b>1</b>	Vitesse de la rotation, taux de chute atterrissage debout	Mini. rotation : ½ tour avant le posé du pilote	
<b>PENALITES</b>				
<b>Fermeture</b> < 25% = 0 à - 20pts 25% à 50% = - 20 à - 50 pts  50% à 100% = - 50 à -80 pts	<b>Changement de direction :</b>  < 90° = 0 à -20 pts  90° à 180° = - 20 à - 50 pts  >180° = - 50 à -80 pts	<b>Cravate :</b>  < 10% et < 3 sec = -20 pts  >50% et >3 sec = -20 à -80 pts	<b>Twist :</b>  <1 tour = -20 à -50 pts  > 1 tour ou plus = - 50 à -80 pts	





## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### **3.8.4 CHAMPIONNAT DE FRANCE**

#### **3.8.4.1 VALIDATION**

Le Championnat de France est validé si au moins DEUX manches ont pu être courues.

#### **3.8.4.2 CALCUL DES RESULTATS FINAUX**

Les pilotes sont classés en additionnant les points marqués lors de chaque manche validée hors manche de sélection.

#### **3.8.4.3 TITRES EN JEU**

A l'issue de la compétition, les titres suivants sont délivrés :

- le premier pilote de nationalité française en tête du classement général de la saison constituant le "Championnat de France de Voltige Parapente" sera sacré CHAMPION DE FRANCE DE VOLTIGE PARAPENTE.
- la première féminine de nationalité française du classement général de la saison constituant le "Championnat de France de Voltige Parapente" sera sacrée CHAMPIONNE DE FRANCE DE VOLTIGE PARAPENTE.

Seul le titre de champion(ne) de France individuel est délivré.

#### **3.8.4.4 SELECTION**

Si le championnat de France de France ne peut accueillir qu'un nombre limité de pilotes, des sélections seront organisées avant la compétition. Tous les pilotes doivent participer à cette sélection sauf les champions de France en titre.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 4 LES JUGES

#### 4.1 LE JURY D'UNE COMPETITION

##### 4.1.1 CONSTITUTION

Le jury est constitué de 3 juges minimum. Tous les frais du jury sont pris en charge par l'organisateur (hébergement – nourriture – frais de déplacement) et une rémunération.

Les 3 membres sont choisis par la commission compétition parapente sur proposition de l'organisateur parmi une liste de juges, révisée annuellement (voir en annexe).

Il doit être composé d'un chef juge au minimum.

##### 4.1.2 FONCTIONNEMENT DU JURY

###### 4.1.2.1 NOTATION ET PROGRAMME

Chaque jury propose une note globale. La note finale est constituée par la moyenne des 3 notes. Le jury doit immédiatement proposer une note après chaque compétiteur.

###### 4.1.2.2 EMPLACEMENT ET ORGANISATION DU JURY

Le jury est positionné si possible côté public dans des conditions de vent faibles ou nul (inférieur à 15km/h) l'axe de référence de vol des pilotes est face au public. En cas de vent supérieur à 15km/h l'axe de référence est face au vent et le jury dans ce cas là se positionne à sa convenance pas trop loin du public.

Chaque jury s'installe de façon à ne pas être gêné par la proximité de ses collègues. Chaque jury dispose d'un assistant qui prend les notes.

### 4.2 ORGANISATION DES JUGES

Un chef juge national représente les juges voltige parapente au sein de la commission compétition parapente. Il est désigné par la commission compétition parapente au sein de la liste des juges.

Il est chargé de mettre en place annuellement un séminaire national destiné à qualifier de nouveaux juges.

#### 4.2.1 FORMATION

La personne désirant devenir juge doit :

- être licencié à la FFVL
- constituer un dossier avec (dossier à envoyer au chef juge et au cadre référent) :
  - une lettre de motivation
  - un curriculum vitae mettant particulièrement en évidence son expérience du parapente et de la voltige ainsi que ses expériences dans d'autres disciplines en matière de jugement.
  - le dossier doit être constitué et envoyé avant la fin du mois de janvier pour être pris en compte pour la saison en cours.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

Un comité constitué par le président de la commission, le chef juge national et le cadre technique référent décidera ou non de l'entrée en formation au vu du dossier et des besoins en juges.

Un fois le dossier accepté le **juge en formation** devra dans l'année participer à au moins 2 compétitions comme **juge d'ombre**. Un des trois membres du jury sera chargé par le chef juge de suivre le juge en formation pendant la compétition.

### 4.2.2 LA QUALIFICATION

La qualification des juges en formation se fait au cours d'un séminaire d'un WE en hivers. Ce séminaire sert à la fois de préparation de la saison suivante (changement des critères de notation, nouvelles figures,...) et de validation des nouveaux juges.

Le chef juge national et les juges formateurs (chefs juges) de l'année se réunissent pour valider ou non les nouveaux juges.

### 4.2.3 LA FORMATION CONTINUE

Un juge pour être inscrit sur la liste des juges en exercices (voir en annexe) doit au moins participer à une compétition nationale ou internationale annuellement et être présent au séminaire.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 5 LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la Loi Française aux règles de la lutte contre le dopage.

Il s'ensuit que des contrôles peuvent être effectués soit au cours d'une compétition, soit au cours d'entraînements.

La demande peut émaner :

- du Président de la FFVL auprès du Ministère de la J & S,
- d'un Président de Ligue auprès de la Direction Régionale de la J & S,
- directement des services Jeunesse et Sports.

Les athlètes contrôlés peuvent être :

- les premiers du classement général provisoire,
- tirés au sort.

*En cas de refus de vous soumettre au contrôle, ou en cas de contrôle positif, les sanctions sont sévères (jusqu'à 3 années de suspension de compétition, avec extension possible à d'autres fédérations).*

*Lorsque vous consultez votre médecin traitant, même pour une grippe ou un simple rhume, signalez-lui votre statut de sportif, des médicaments anodins peuvent comporter des doses de produits non autorisés.*



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 6 LICENCE FAI

Si vous devez participer aux compétitions inscrites au Calendrier de la F.A.I. (Championnat du Monde ou d'Europe, ACRO CUP ou de cat 2). Cette carte est gratuite.

Pour l'obtenir :

- remplir un formulaire (demande au secrétariat de la FFVL)
- 1 photo d'identité

A adresser à la FFVL, 4 rue de Suisse, 06000 Nice qui fera suivre au Conseil National des Fédérations.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 7 DEMONSTRATION

Une démonstration obéira au même cahier des charges qu'une compétition en terme d'organisation, de logistique et de sécurité. Il n'y aura pas de classement et pas de remise des prix.

Il n'est pas nécessaire de faire les vols au dessus de l'eau.

Au dessus du sol les figures de voltiges doivent s'arrêter à au moins 100 m du sol.



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### **8 ANNEXE**

#### **8.1 LISTE DES JUGES EN EXERCICES**

##### **Chefs juges**

Violaine DUFOURMANTELLE

David EYRAUD

François BON

##### **Juges**

Marc AUBERTIN

Alexis COUDURIER

David SOUGEY



## REGLEMENT COMPETITION VOLTIGE PARAPENTE

### 8.2 SCORING

Utilisation d'un logiciel spécifique obligatoire sous la responsabilité du chef juge.